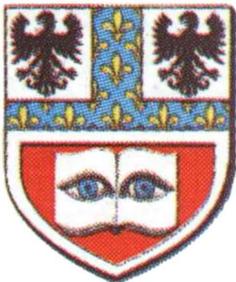


**Commune de
SCHERLENHEIM**



**Procès-verbal
des délibérations
du Conseil Municipal**

**Date de convocation du 21 octobre 2024
Séance du 28 octobre 2024**

Sous la présidence de Mme Marie-Paule LEHMANN, Maire
Secrétaire de séance : Pierre LENGENFELDER
Elus : 11 - En fonction : 10 - Présents ou représentés : 6

Présents : Marie-Paule LEHMANN, Pierre LENGENFELDER, Alain LAUGEL,
Olivier LAUGEL, Guy LUTZ, Barbara NUSS
Absents excusés : Julien BURY, Gaëlle LENGENFELDER, Monique DEBUS,
Noémie LAUGEL

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du Procès-verbal du 03 juillet 2024
- 3) Accompagnement technique pour réaménagement de traverse de Scherlenheim RD808 missions complémentaires
- 4) Campagne de stérilisation chats errants – Modalités financières
- 5) Travaux de remplacement d'une poutre dans l'église
- 6) Mise à jour de l'adressage dans la commune
- 7) Divers

**Election du secrétaire : Pierre LENGENFELDER
Approbation du PV du 03 juillet 2024 – unanimité**

1/ 1.4 Autres contrats

Approbation de la convention mission d'assistance technique en aménagement pour le réaménagement de la traverse du village RD808

DCM11-2024

Madame le Maire rappelle la délibération DC11-2021 du 08 juin 2021 approuvant une première convention avec les services de l'ATIP pour l'accompagnement dans le projet de réaménagement de la traverse du village RD808.

Le choix du maître d'œuvre a été validé en séance le 03 juillet 2024 et il convient de contracter une nouvelle convention pour nous accompagner au mieux dans la suite du dossier.

La commune de SCHERLENHEIM a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 30/06/2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme

- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services de l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2021, cette contribution a été fixée à 300 € par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique pour mener les réflexions préalables au réaménagement de la traverse (RD108) ; mission correspondant à 6 demi-journées d'intervention pour le module de base, et 10 demi-journées d'intervention pour les modules optionnels.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Approuve la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement jointe en annexe de la présente délibération pour mener :

*Réaménagement de la traverse du village
1ère phase (RD 808)*

correspondant à **8** demi-journées d'intervention pour le module de base, et **6** demi-journées d'intervention pour les modules complémentaires.

Prend acte du montant de la contribution 2024 relative à cette mission de 300 € par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Saverne.

Adopté à l'unanimité

2/ 1.4 Autres contrats

Campagne de stérilisation chats errants : Modalités financières

DCM12-2024

Madame le Maire rappelle la délibération DCM11-2023 validant la convention avec la SPA.

Elle rappelle également les différents échanges au sujet des chats errants sur la commune et la volonté des élus de mettre en place une campagne de trappage et de stérilisation.

L'association MYCATPAT s'occupe du trappage des chats sous couvert de la SPA qui a conventionné avec un cabinet vétérinaire pour la stérilisation.

Il convient à ce moment de la procédure de définir les modalités financières en effet la SPA refacturera à la commune les frais de stérilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Scherlenheim, en collaboration avec l'association MYCATPAT et la SPA

- **S'ENGAGE** à rembourser les frais de stérilisation à l'association de Société Protectrice des Animaux de Saverne et Environs à hauteur maximum de **1 000€**

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

Adopté à l'unanimité

3/ 1.1 Marchés Publics

Remplacement d'une traverse à l'église – renforcement de la structure de la Cloche

DCM13-2024

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de remplacer une traverse à L'Eglise Sainte-Odile de Scherlenheim dans le cadre d'un renforcement de la structure de la Cloche en effet lors d'un dernier contrôle il s'est avéré qu'une poutre est vermoulue.

Elle présente le devis de remise état de l'entreprise SOLLER de Lupstein pour un montant de **3 461.23 € HT**. Elle précise que cette dépense est éligible du Fonds Communal d'Alsace et peut ainsi bénéficier d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la nécessité de faire les travaux de renforcement de la structure de la cloche
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis avec l'entreprise SOLLER pour un montant de **3 461.23€**
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Fonds Communal d'Alsace auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Adopté à l'unanimité

4/ 8.3 Voirie

Mise à jour de l'adressage

DCM14-2024

En vertu de la Loi du 22 février 2022, dite Loi 3DS, l'adressage est réalisé sous la responsabilité du Conseil Municipal.

Madame le Maire précise que pour répondre à cette compétence il convient de mettre à jour la base d'adressage.

Elle présente le fichier récapitulatif (en annexe de la délibération) au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le fichier récapitulatif d'adressage pour la commune de Scherlenheim en annexe de cette délibération

- **DEMANDE** la rédaction d'un arrêté municipal retraçant l'ensemble des adresses conformément au fichier récapitulatif.

Adopté à l'unanimité

COMMUNE DE SCHERLENHEIM 67270

COTE PAIR

COTE IMPAIR

RUE PRINCIPALE		RUE PRINCIPALE	
LAUGEL Elisabeth + Olivier	2, rue principale	HAMMER Elise	1, rue principale
RUSSOTTO Roberto et Christine	4, rue principale	LAUGEL Elodie	3, rue principale
	6, rue principale	LAUGEL Francis et Michèle	5, rue principale
LAUGEL Armand	8, rue principale	LUTZ Dominique et Marinette	7, rue principale
LAUGEL Eric et Nathalie	8, rue principale		9, rue principale
DIEFENBRONN Christian et Sabine	10, rue principale	PRIMARD Cyril et Anny	11, rue principale
MUNSCH Robert (fils)	12, rue principale	WAGNER Franck	13, rue principale
MUNSCH Suzanne + René	12a, rue principale	DEBUS Monique	15, rue principale
LUTZ Guy et Emmanuelle	14, rue principale	RUEST Jean-Paul et Christiane	17, rue principale
BURY Julien et Véronique	14a, rue principale	GRASSWILL Cédric et Anne-Catherine	17a, rue principale
NUSS Pierre et Barbara	16, rue principale	SCORDO Antonino/SALERNO Céline	19, rue principale
LUTZ Rémi	18, rue principale	LAUGEL Alain	21, rue principale
LOTH Etienne + Maxime	20, rue principale	HAUSSER Paul et Marie-Josée	23, rue principale
FERSCHNEIDER Martine + HAMM Alexia	22, rue principale	LENGENFELDER Pierre et Marie-Odile	25, rue principale
DEBES Gilbert	24, rue principale	LENGENFELDER Yves et Gaëlle	27, rue principale
	26, rue principale	BOLOGNA Laurent et SCHLEFFER Audrey	29, rue principale
HECHINGER Alexis et Ophélie	28, rue principale	WEIBEL Anne-Marie et Bénédicte	31, rue principale
GISBERT Serge et Encarnation	30, rue principale		
LORENTZ Joseph et Odile	32, rue principale		
SALLE DES FETES	34, rue principale		

WEIBEL Marie-Thérèse	36, rue principale
----------------------	--------------------

IMPASSE DE L'ECOLE		IMPASSE DE L'ECOLE	
MULLER Monique	2, impasse de l'école	MULLER Elisabeth	1, impasse de l'école
DEBES Gilbert	4, impasse de l'école	GRAD Jean-Louis + M-Antoinette	3, impasse de l'école
PLACE DE L'ECOLE		PLACE DE L'ECOLE	
	2, place de l'école	MAIRIE	1, place de l'école
RUE DE L'EGLISE		RUE DE L'EGLISE	
		CARRIERE Guy	1, rue de l'église
RUE SAINTE ODILE		RUE SAINTE ODILE	
	2, rue Sainte Odile	WOLFER Eric et Jocelyne	1, rue Sainte Odile
	4, rue Sainte Odile	ZIEGLER Christophe et GUYON Sylvie	3, rue Sainte Odile
	6, rue Sainte Odile	BURG Patrick et Nathalie	5, rue Sainte Odile
OSWALD Damien et	8, rue Sainte Odile	LENGENFELDER J-François et M-France	7, rue Sainte Odile
		LAUGEL Thomas et Noémie	9, rue Sainte Odile
RUE DE HOCHFELDEN		RUE DE HOCHFELDEN	
LUTZ Marie-Louise	2, rue de Hochfelden	FRINDEL Jean-Bernard et Sylvia	1, rue de Hochfelden
		FRINDEL Marie	1, rue de Hochfelden
		HASSLER Amandine	1, rue de Hochfelden
		LEHMANN Jeannot et Marie-Paule	3, rue de Hochfelden
		LEHMANN Eric et Cécile	3, rue de Hochfelden